

Nouveau mécanisme de rémunération de la production EnR électrique

- > JEUDI **12 MARS 2020**
- > MARDI **23 JUIN 2020**
- > JEUDI **24 SEPTEMBRE 2020**
- > JEUDI **19 NOVEMBRE 2020**

> OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif principal de cette session de formation professionnelle est de présenter l'évolution des mécanismes de soutien tel qu'elle est préconisée par la Commission européenne dans les nouvelles règles sur les aides d'État à la protection de l'environnement et à l'énergie. Cette session d'une journée permettra d'aborder le cadre réglementaire et technique de l'intégration progressive des énergies renouvelables au marché, ainsi que les modalités et impacts la concernant, y compris dans le cadre de la mise en place du marché de capacité.

> PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse en priorité aux professionnels, développeurs, exploitants, financeurs d'unités de production d'électricité à partir de sources renouvelables directement impactés par les différentes réformes touchant le marché de l'énergie.

L'évolution des mécanismes de soutien et la mise en place du système de complément de rémunération interviennent en conséquence de la publication des lignes directrices de la Commission européenne concernant les aides d'État à l'énergie et à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, et en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. L'architecture du mécanisme de complément de rémunération doit notamment permettre de favoriser l'intégration des énergies renouvelables au marché de l'énergie et limiter les périodes de prix négatifs sur le marché. Ces objectifs font partie intégrante d'une politique énergétique qui projette d'atteindre en France 32% d'énergies renouvelables dans la consommation nationale d'énergie à l'horizon 2030.

> Nombre de places limité à 15 participants

pour optimiser les échanges, l'interactivité et les apports pédagogiques de cette journée de formation.

> Frais d'inscription

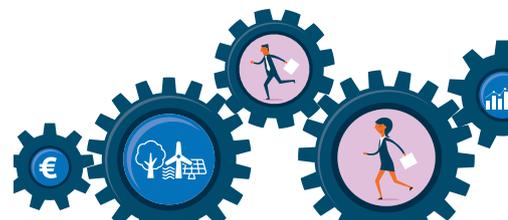
- **350 € HT** (420 € TTC)
TARIF ADHÉRENT DU SER

Inclus : participation à la journée, clé USB, documentation, déjeuner et pauses-café

Éligible à la formation professionnelle continue



Nouveau mécanisme de rémunération de la production EnR électrique



9h15-9h30	Accueil des participants - Café
9h30-9h45	Présentation de la journée SER
9h45-10h45	Nouveau mode de rémunération des EnR électriques Quel cadre réglementaire européen en matière d'aides d'État à l'énergie et à la protection de l'environnement ? Quel mécanisme de rémunération de la production électrique renouvelable à partir du 1 ^{er} janvier 2016 ? Quid des nouvelles règles relatives au bénéfice de l'obligation d'achat ? SER
10h45-11h00	Pause café
11h00-11h45	Vente directe sur le marché de l'électricité Le nouveau mode de rémunération de la production électrique renouvelable repose sur le principe de vente directe de l'électricité sur le marché. Comment fonctionne le marché de l'électricité et la vente directe ? Quid du marché spot et day-ahead ? EPEX SPOT
11h45-12h30	Complément de rémunération et rôle de la CRE Avec la mise en place du complément de rémunération à partir du 1 ^{er} janvier 2016, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) se verra confier de nouvelles missions afin, notamment, de déterminer certains paramètres de la formule de calcul de la prime. La CRE jouera également un rôle dans le contrôle de l'évolution des niveaux d'aides attribuées. CRE
12h30-14h00	Déjeuner
14h00-16h00	Témoignages d'agrégateurs : Dans le cadre de la vente directe de la production d'électricité EnR sur le marché de l'électricité de nouveaux acteurs, les agrégateurs, vont être amenés à intervenir aux côtés des producteurs d'électricité EnR. Quel sera leur rôle, leur mécanismes d'intervention, les spécificités techniques d'un responsable d'équilibre ? En alternance CNR, EDF Agregio, Enercon, Engie, Hydronext, Statkraft, Uniper...
16h00-16h15	Pause café
16h15-17h00	Intégration des EnR au marché : retour d'expériences allemand Depuis plusieurs années déjà, l'Allemagne a mis en place un système de vente directe de l'électricité EnR sur le marché. Quelles sont les spécificités du modèle allemand ? Quel retour d'expérience ? Quelles difficultés rencontrées ? Quels résultats ? OFATE
17h00-17h45	Financement des projets EnR Les évolutions des mécanismes de rémunération vont devoir être pris en compte par les établissements financiers. Comment les financeurs vont-ils appréhender ce nouveau dispositif ? Quels impacts sur le financement des projets EnR ? BPI France, Finergreen, Green Giraffe
17h45	Clôture de la journée

> PROGRAMME

> Documentation fournie

Un classeur regroupant les supports pédagogiques présentés lors de la Formation vous sera fourni en début de session. Une clé USB contenant l'ensemble des supports présentés vous sera également remise en fin de journée.

> Syndicat des énergies renouvelables

Créé en 1993, le Syndicat des énergies renouvelables est l'organisation industrielle française des énergies renouvelables et regroupe l'ensemble des secteurs : biomasse (France Biomasse Energie), bois, biocarburants, énergies marines, éolien, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (SOLER), solaire thermique et thermodynamique. Il a pour vocation de promouvoir les intérêts des industriels et des professionnels des énergies renouvelables auprès des pouvoirs publics, du Parlement et de toutes les instances en charge de l'énergie, de l'industrie, de l'emploi et de la Recherche.

- **380 adhérents**
- **10 milliards d'€** de chiffre d'affaires
- **100 000 emplois**

> RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

Syndicat des énergies renouvelables
13-15 rue de la Baume 75008 PARIS
Tél. : 01 48 78 05 60 – Fax : 01 48 78 09 07
contact@enr.fr

Actualité du SER,
dates des formations futures :

www.enr.fr



Nouveau mécanisme de rémunération de la production EnR électrique

> BULLETIN DE PARTICIPATION



JEUDI 12 MARS 2020

MARDI 23 JUIN 2020

JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Mme M.

Prénom _____ Nom _____

Société/Organisme _____

Fonction _____

Téléphone _____ Mobile _____

E-mail _____

Adresse professionnelle _____

Code postal _____ Ville _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Code postal _____ Ville _____

N° de TVA intracommunautaire _____

Précisez votre activité et vos attentes vis à vis de ce stage _____

TARIF

350 € HT (420 € TTC) TARIF ADHÉRENT DU SER

MODE DE RÈGLEMENT

Chèque à l'ordre du Syndicat des énergies renouvelables

Virement sur le compte du Syndicat des énergies renouvelables
Domicilié à BNP Paribas, compte n° 30004 02146 00010462224 74

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et des modalités d'inscription figurant au verso du bulletin et je les accepte

Fait à _____

Le _____

Signature et cachet

> RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

Syndicat des énergies renouvelables
13-15 rue de la Baume 75008 PARIS
Tél. : 01 48 78 05 60 – Fax : 01 48 78 09 07
contact@enr.fr

Actualité du SER,
dates des formations futures :

www.enr.fr





Nouveau mécanisme de rémunération de la production EnR électrique

> CONDITIONS GÉNÉRALES

> Lieu et accès

La session de formation se déroulera à Paris intra-muros. Le lieu exact de la formation vous sera communiqué au moment de la confirmation de votre inscription.

> Tarifs

Sauf conditions particulières proposées par le SER, les frais sont payables en totalité à la commande.

Les frais d'inscription à cette session de formation s'élèvent à :

- **350 € HT** (420 € TTC) TARIF ADHÉRENT DU SER

Ils incluent :

- La participation à la journée de formation
- Une clé USB contenant l'ensemble des supports présentés, ainsi que des documents de fond sur la problématique export
- Un classeur regroupant les supports pédagogiques présentés lors de la formation
- Un document de synthèse complet répertoriant les outils publics de financements et de garanties à l'export
- Le déjeuner et les pauses-café

> Formation professionnelle continue

Cette formation est éligible dans le cadre de la formation professionnelle continue. Pour toute demande de subrogation de paiement, merci de contacter votre fonds d'assurance formation ou votre OPCA au moins 30 jours avant le début de la formation et de nous transmettre l'accord de subrogation.



> Modalités d'inscription

La formation est réservée en priorité aux adhérents du Syndicat des énergies renouvelables. Le nombre de participants à cette journée étant limité, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets.

Pour vous inscrire à la formation « **Nouveau mécanisme de rémunération de la production EnR électrique** », nous vous prions de bien vouloir suivre la procédure indiquée ci-dessous :

1. Téléchargez le bulletin d'inscription à l'adresse suivante <http://www.enr.fr> ou demandez-le par e-mail à contact@enr.fr
2. Complétez le bulletin d'inscription et retournez-le signé au Syndicat des énergies renouvelables par e-mail, par fax ou courrier aux coordonnées suivantes :
 - e-mail : contact@enr.fr
 - fax : 01 48 78 09 07
 - courrier : 13-15 rue de la Baume, 75008 Paris
3. Envoyez une photo d'identité (scan de document contenant une photo, ou CV, ou lien d'une page Internet) par e-mail pour la réalisation d'un trombinoscope.

À réception du dossier complet (bulletin d'inscription + photo d'identité + règlement) nous vous ferons parvenir la confirmation de votre inscription, accompagnée de la convocation, de la convention de formation professionnelle et d'une facture.

> Annulation

Toute annulation doit être formulée par écrit et envoyée par e-mail, fax ou courrier aux coordonnées figurant dans la rubrique « Modalités d'inscription ».

Si l'annulation intervient :

- Moins de 3 jours ouvrables avant le début de la prestation le SER conservera 100 % du montant de la prestation
- Entre 3 et 10 jours ouvrables avant le début de la prestation le SER conservera 50 % du montant de la prestation
- Au-delà de 10 jours ouvrables, le SER remboursera la totalité du règlement reçu.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, accompagnée d'une photo d'identité.

Nous nous réservons le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de notre volonté nous y obligent.

> RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

Syndicat des énergies renouvelables
13-15 rue de la Baume 75008 PARIS
Tél. : 01 48 78 05 60 – Fax : 01 48 78 09 07
contact@enr.fr

Actualité du SER,
dates des formations futures :

www.enr.fr

